

Image not found or type unknown



Indemnité chômage ou pas ?

Par **vama190**, le **03/07/2014 à 15:27**

Bonjour, rnvoilà la situation, ma meilleure amie avait un cdi de vendeuse, un ancien collègue l'a débauché en lui promettant un meilleur emploi avec bien sûr un meilleur salaire et tout ceci en cdi.rnElle a donc démissionné mais le cdi promis c'est transformé en cdd de 3 mois qui a pris fin il y a une semaine faute de travail.rnDu coup elle se retrouve au chômage durant 2 mois avant de reprendre en septembre lorsqu'il y aura à nouveau du travail.rnLa question qui se pose est "a t elle droit à des indemnités chômage? rnBien sûr le plus simple est de s'adresser directement à pôle emploi mais voilà, ils sont injoignable au téléphone et lorsqu'elle c'est déplacé sur place la dame lui a juste donné un rdv pour dans 15 jours avec un conseiller en disant qu'elle ne savait si oui ou non elle aurait des indemnités.rnDu coup, elle stresse et stressera jusqu'au rdv et ça lui pourri un peu la vie alors si vous avez la réponse à la question elle pourrait enfin être fixée.rnMerci d'avance !

Par **moisse**, le **04/07/2014 à 07:54**

Bonjour, rnLa réponse est "OUI".rnLa fin d'un CDD ouvre droit aux allocations de retour à l'emploi.

Par **Lag0**, le **04/07/2014 à 08:16**

Bonjour, rnCeci, bien entendu, sous réserve des conditions d'attribution de l'ARE (durée d'affiliation en particulier).